CINQ ANNÉES DE MA VIE

I

Je suis né à Mulhouse, en Alsace, le 9 octobre 1859. Mon enfance s'écoula doucement sous l'influence bienfaisante de ma mère et de mes sœurs, d'un père profondément dévoué à ses enfants, sous la touchante protection de frères plus âgés.

Ma première impression triste, dont le souvenir douloureux ne s'est jamais effacé de ma mémoire, a été la guerre de 1870. La paix conclue, mon père opta pour la nationalité française; nous dûmes quitter l'Alsace. Je me rendis à Paris pour poursuivre mes études.

Je fus reçu en 1878 à l'École Polytechnique, d'où je sortis en 1880 pour entrer comme sous-lieutenant élève d'artillerie à l'École d'application de Fontainebleau. Le 1er octobre 1882 j'étais nommé lieutenant au 31e régiment d'artillerie en garnison au Mans. A la fin de l'année 1883, j'étais classé aux batteries à cheval de la 1re division de cavalerie indépendante à Paris.

Le 12 septembre 1889, je fus nommé capitaine au 21e régiment d'artillerie, détaché comme adjoint à l'École centrale de pyrotechnie militaire à Bourges. Dans le courant de l'hiver, je me fiançai à Mlle Lucie Hadamard, qui est devenue ma compagne dévouée et héroïque.

Durant mes fiançailles, je préparai mes examens à l'École supérieure de guerre où je fus reçu le 20 avril 1890; le lendemain 21 avril, je me mariai. Je sortis de l'École supérieure de guerre en 1892 avec la mention très bien et le brevet d'état-major. Mon numéro de classement à la sortie de l'École de guerre me valut d'être appelé comme stagiaire à l'état-major de l'armée. J'y entrai le 1er janvier 1893.

La carrière m'était ouverte brillante et facile; l'avenir se montrait sous de beaux auspices. Après les journées de travail, je trouvais le repos

et le charme de la vie familiale. Curieux de toutes les manifestations de l'esprit humain, je me complaisais aux longues lectures durant les chères soirées passées auprès de ma femme. Nous étions parfaitement heureux, un premier enfant égayait notre intérieur ; je n'avais pas de soucis matériels, la même affection profonde m'unissait aux membres de ma famille et de la famille de ma femme.

Tout dans la vie semblait me sourire.

II

L'année 1893 se passa sans incidents. Ma fille Jeanne vint éclairer mon intérieur d'un nouveau rayon de joie.

L'année 1894 devait être la dernière de mon séjour à l'état-major de l'armée. Je fus désigné pour faire, durant le dernier trimestre de cette année, le stage réglementaire dans un régiment d'infanterie, stationné à Paris.

Je commençai ce stage le 1er octobre ; le samedi 13 octobre 1894, je reçus une note de service m'invitant à me rendre le lundi suivant à neuf heures du matin au ministère de la guerre pour l'inspection générale ; il y était expressément indiqué d'être en « tenue bourgeoise ». L'heure me parut bien matinale pour l'inspection générale qui, d'ordinaire, se passait le soir ; l'indication de la tenue bourgeoise

m'étonna également. Mais après avoir fait ces remarques à la lecture de la note de service, je les oubliai vite, n'y attachant aucune importance.

Le dimanche soir, nous dînâmes comme d'habitude, ma femme et moi, chez mes beaux-parents, d'où nous partîmes forts gais, heureux comme toujours de ces soirées passées en famille, dans un milieu affectueux.

Le lundi matin je pris congé des miens. Mon fils Pierre, alors âgé de trois ans et demi, qui s'était accoutumé à me conduire jusqu'à la porte quand je sortais, m'accompagna ce matin-là comme d'habitude. Ce fut un de mes plus vifs souvenirs dans mon infortune ; bien souvent, dans mes nuits de douleur et de désespoir, j'ai revécu cette minute où j'avais serré dans mes bras pour la dernière fois mon enfant ; j'y puisais une nouvelle dose de force et de volonté.

La matinée était belle et fraîche ; le soleil s'élevait à l'horizon, chassant le brouillard léger et ténu ; tout annonçait une superbe journée. Comme j'étais arrivé un peu à l'avance au ministère, je me promenai quelques minutes devant la façade ; puis je montai aux bureaux. Dès mon entrée, je fus reçu par le commandant Picquart, qui semblait m'attendre et qui m'introduisit aussitôt dans

son cabinet. Je fus surpris de ne trouver aucun de mes camarades, les officiers étant toujours convoqués par groupes à l'inspection générale. Après quelques minutes de conversation banale, le commandant Picquart me conduisit dans le cabinet du chef d'état-major général. Mon étonnement fut grand en y pénétrant ; au lieu de me trouver en présence du chef d'état-major général, je fus reçu par le commandant du Paty de Clam en uniforme. Trois personnes en civil, qui m'étaient complètement inconnues, s'y trouvaient également. Ces trois personnes étaient M. Cochefert, chef de la sûreté, son secrétaire et l'archiviste Gribelin.

Le commandant du Paty vint à moi et me dit d'une voix étranglée : « Le général va venir. En l'attendant, comme j'ai une lettre à écrire et que j'ai mal au doigt, voulez-vous l'écrire pour moi? » Si étrange que fut cette demande, faite dans de pareilles conditions, j'y accédai aussitôt. Je m'assis à une petite table toute préparée, le commandant du Paty assis à côté et tout près de moi, suivant ma main de l'œil. Après m'avoir fait remplir d'abord une feuille d'inspection, il me dicta une lettre dont certains passages rappelaient la lettre accusatrice que je connus par la suite et qui prit le nom de « Bordereau ». Au cours de la dictée,

le commandant m'interpella vivement, me disant : « Vous tremblez. » (Je ne tremblais pas. Au Conseil de guerre de 1894, il expliqua cette brusque interpellation en disant qu'il s'était aperçu que je ne tremblais pas durant la dictée, que dès lors il avait pensé avoir affaire à un simulateur et avait cherché à ébranler mon assurance.) Cette remarque véhémente me surprit singulièrement, ainsi que l'attitude hostile du commandant du Paty. Mais comme tout soupçon était fort loin de mon esprit, je crus qu'il trouvait que j'écrivais mal. J'avais froid aux doigts, car la température était très fraîche au dehors, et je n'étais que depuis quelques minutes dans une salle chauffée. Aussi lui répondis-je : « J'ai froid aux doigts. »

Comme je continuais à écrire sans présenter aucun trouble, le commandant du Paty tenta une nouvelle interpellation et me dit violemment : « Faites attention, c'est grave! » Quelle que fût ma surprise de ce procédé aussi grossier qu'insolite, je ne dis rien et m'appliquai simplement à mieux écrire. Dès lors, le commandant du Paty, ainsi qu'il l'expliqua au Conseil de guerre de 1894, considéra que j'avais tout mon sang-froid et qu'il était inutile de poursuivre plus loin l'expérience. La scène de la dictée avait été préparée dans tous

ses détails ; elle n'avait pas répondu aux espérances qui l'avaient inspirée.

Aussitôt la dictée terminée, le commandant du Paty se leva et, posant la main sur moi, s'écria d'une voix tonnante : « Au nom de la loi, je vous arrête; vous êtes accusé du crime de haute trahison. » La foudre tombant à mes pieds n'eut pas produit en moi une commotion plus violente; je prononçai des paroles sans suite, protestant contre une accusation aussi infâme que rien dans ma vie ne permettait de justifier.

Puis, M. Cochefert et son secrétaire s'élancèrent sur moi et me fouillèrent. Je n'opposai pas la moindre résistance et leur criai : « Prenez mes clefs, ouvrez tout chez moi, je suis innocent! » J'ajoutai : « Montrez-moi au moins les preuves de l'infamie que vous prétendez que j'ai commise. » Les charges sont accablantes, me répondit-on, sans vouloir préciser ces charges.

Je fus ensuite conduit à la prison du Cherche-Midi par le commandant Henry, accompagné d'un agent de la sûreté. Durant ce trajet, le commandant Henry, qui était d'ailleurs parfaitement au courant de ce qui venait de se passer, car il avait assisté, caché derrière un rideau, à toute la scène, me demanda de quoi j'étais accusé. Ma réponse fut

l'objet d'un rapport du commandant Henry, rapport dont le mensonge éclata par les interrogatoires mêmes que je venais de subir et que je devais subir encore pendant plusieurs jours.

A mon arrivée dans la prison, je fus incarcéré dans une cellule, dont la fenêtre donnait sur la cour des condamnés. Je fus mis au secret le plus absolu; toute communication avec les miens me fut interdite. Je n'eus à ma disposition ni papier, ni plume, ni encre, ni crayon. Les premiers jours, je fus mis au régime des condamnés; puis cette mesure illégale fût annulée.

Les hommes qui apportaient ma nourriture, étaient toujours accompagnés du sergent de garde et de l'agent principal, qui seul possédait la clef de ma cellule. Il était interdit de m'adresser la parole.

Quand je me vis dans cette sombre cellule, sous l'impression atroce de la scène que je venais de subir et de l'accusation monstrueuse portée contre moi, quand je pensai à tous ceux que je venais de quitter il y a quelques heures à peine, dans la joie et le bonheur, je tombai dans un état de surexcitation terrible, je hurlai de douleur.

Je marchais dans ma cellule, heurtant ma tête aux murs. Le commandant des prisons vint me

voir, accompagné de l'agent principal, et me calma pour quelques instants.

Je suis heureux de pouvoir rendre ici mon reconnaissant hommage au commandant Forzinetti directeur des prisons militaires, qui sut allier les devoirs stricts du soldat aux sentiments les plus élevés d'humanité.

Durant les dix-sept jours qui suivirent, je subis de nombreux interrogatoires du commandant du Paty, faisant fonctions d'officier de police judiciaire. Il arrivait toujours le soir, fort tard, accompagné de son greffier, l'archiviste Gribelin; il me dictait des bouts de phrases pris dans la lettre incriminée, faisait passer rapidement sous mes yeux, à la lumière, des mots ou des fractions de mots pris dans la même lettre, en me demandant si je reconnaissais ou non mon écriture. En dehors de ce qui a été consigné dans les interrogatoires, il faisait toutes sortes d'allusions voilées à des faits auxquels je ne comprenais rien, puis se retirait théâtralement, laissant mon cerveau en face d'énigmes indéchiffrables. J'ignorais toujours quelle était la base de l'accusation; malgré mes demandes pressantes, je ne pouvais obtenir aucun éclaircissement sur l'accusation monstrueuse portée contre moi. Je me débattais dans le vide.

Si mon cerveau n'a pas sombré dans ces journées et dans ces nuits interminables, ce ne fut pas la faute du commandant du Paty. Je ne possédais ni papier ni encre permettant de fixer mes idées; à toutes les minutes je retournais dans ma tête les lambeaux de phrases que je lui arrachais et qui ne faisaient que me dérouter davantage. Mais quelles que fussent mes tortures, ma conscience veillait et me dictait infailliblement mon devoir. « Si tu meurs, me disait-elle, on te croira coupable; quoi qu'il arrive, il faut que tu vives pour crier ton innocence à la face du monde. »

Le quinzième jour enfin après mon arrestation, le commandant du Paty me montra une photographie de la lettre accusatrice, appelée depuis le Bordereau.

Cette lettre, je ne l'avais pas écrite, je n'en étais pas l'auteur.

III

Après la clôture de l'instruction du commandant du Paty, l'ordre d'ouvrir une instruction régulière fut donné par le général Mercier, ministre de la Guerre. Ma conduite cependant était irréprochable ; rien dans ma vie, dans mes actes, dans mes relations ne pouvait prêter à une méprise quelconque.

Le 3 novembre, le général Saussier, gouverneur de Paris, signa l'ordre d'informer.

L'information fut confiée au commandant d'Ormescheville, rapporteur près le 1er Conseil de guerre de Paris ; il ne put relever aucune charge précise. Son rapport est un tissu d'allusions et d'insinuations mensongères ; il en a été déjà fait bonne justice au Conseil de guerre de 1894 ; à la dernière audience, le commissaire du Gouverne-

ment termina son réquisitoire en reconnaissant que tout avait disparu, sauf le bordereau. La Préfecture de police, ayant fait des investigations sur ma vie privée, avait remis un rapport officiel absolument favorable ; l'agent Guénée, attaché au service des renseignements du ministère de la Guerre, produisit, d'autre part, un rapport anonyme ; ce n'étaient que racontars calomnieux. Ce dernier rapport fut seul produit au procès de 1894 ; le rapport officiel de la Préfecture de police, qui avait été remis à Henry, disparut. Les magistrats de la Cour suprême en retrouvèrent la minute dans les dossiers de la Préfecture et firent connaître la vérité en 1899.

Après sept semaines d'instruction, durant lesquelles je suis resté comme précédemment au secret le plus absolu, le commissaire du Gouvernement, commandant Brisset, conclut, le 3 décembre 1894, à la mise en accusation, « les présomptions étant suffisamment établies ». Ces présomptions étaient fondées sur les rapports contradictoires des experts en écriture. Deux experts, M. Gobert, expert près la Banque de France et M. Pelletier, concluaient en ma faveur ; deux experts, MM. Teyssonnières et Charavay, concluaient contre moi, tout en constatant de nombreuses dis-

semblances entre l'écriture du bordereau et la mienne. M. Bertillon, qui n'était pas expert, avait conclu contre moi par de prétendues raisons scientifiques. On sait qu'au procès de Rennes, en 1899, M. Charavay a solennellement reconnu son erreur.

Le 4 décembre 1894, le général Saussier, gouverneur militaire de Paris, signa l'ordre de mise en jugement.

Je fus mis alors en communication avec Me Demange, dont l'admirable dévouement m'a soutenu à travers toutes mes épreuves.

On me refusait toujours le droit de voir ma femme. Le 5 décembre, je reçus enfin l'autorisation de lui écrire à lettre ouverte.

Mardi, 5 décembre 1894.

Ma chère Lucie,

Enfin je puis t'écrire un mot, on vient de me signifier ma mise en jugement pour le 19 de ce mois. On me refuse le droit de te voir.

Je ne veux pas te décrire tout ce que j'ai souffert, il n'y a pas au monde de termes assez saisissants pour cela.

Te rappelles-tu quand je te disais combien nous étions heureux? Tout nous souriait dans la vie. Puis tout à coup un coup de foudre épouvantable, dont mon cerveau est encore ébranlé. Moi, accusé du crime le plus monstrueux qu'un soldat puisse commettre! Encore aujourd'hui je me crois l'objet d'un cauchemar épouvantable.

La vérité finira bien par se faire jour. Ma conscience est calme et tranquille, elle ne me reproche rien. J'ai toujours fait mon devoir, jamais je n'ai fléchi la tête. J'ai été accablé, atterré dans ma prison sombre, en tête à tête avec mon cerveau; j'ai eu des moments de folie farouche, j'ai même divagué, mais ma conscience veillait. Elle me disait: « Haut la tête et regarde le monde en face. Fort de ta conscience marche droit et relève-toi. C'est une épreuve épouvantable, mais il faut la subir. »

Je ne t'écris pas plus longuement, car je veux que cette lettre parte ce soir.

Je t'embrasse mille fois comme je t'aime, comme je t'adore.

Mille baisers aux enfants. Je n'ose t'en parler plus longuement, les pleurs me viennent aux yeux en pensant à eux.

ALFRED.

La veille de l'ouverture des débats j'écrivis à ma femme la lettre suivante; elle exprime toute

la confiance que j'avais dans la loyauté et la conscience des juges.

J'arrive enfin au terme de mes souffrances, au terme de mon martyre. Demain je paraîtrai devant mes juges, le front haut, l'âme tranquille.

L'épreuve que je viens de subir, épreuve terrible s'il en fut, a épuré mon âme. Je te reviendrai meilleur que je n'ai été. Je veux te consacrer, à toi, à mes enfants, à nos chères familles, tout ce qui me reste à vivre.

Comme je te l'ai dit, j'ai passé par des crises épouvantables. J'ai eu de vrais moments de folie furieuse à la pensée d'être accusé d'un crime aussi monstrueux.

Je suis prêt à paraître devant des soldats, comme un soldat qui n'a rien à se reprocher. Ils verront sur ma figure, ils liront dans mon âme, ils acquerront la conviction de mon innocence comme tous ceux qui me connaissent.

Dévoué à mon pays auquel j'ai consacré toutes mes forces, toute mon intelligence, je n'ai rien à craindre. Dors donc tranquille, ma chérie, et ne te fais aucun souci. Pense seulement à la joie que nous éprouverons à nous trouver bientôt dans les bras l'un de l'autre, à oublier bien vite ces jours tristes et sombres...

ALFRED.

Le 19 décembre 1894 commencèrent les débats du procès qui eut lieu à huis clos, malgré les énergiques protestations de mon avocat ; je désirais ardemment la publicité des audiences afin que mon innocence éclatât au grand jour.

Lorsque je fus introduit dans la salle d'audience, accompagné par un lieutenant de la garde républicaine, je ne vis rien, je n'entendis rien. J'ignorais tout ce qui se passait autour de moi ; j'avais l'esprit complètement absorbé par l'affreux cauchemar qui pesait sur moi depuis de si longues semaines, par l'accusation monstrueuse de trahison dont j'allais démontrer l'inanité, le néant.

Je distinguai seulement, au fond, sur l'estrade, les juges du Conseil de guerre, des officiers comme moi, des camarades devant lesquels j'allais enfin pouvoir faire éclater mon innocence. Quand je fus assis devant mon défenseur, Me Demange, je regardai mes juges. Ils étaient impassibles.

Derrière eux, les juges suppléants, le commandant Picquart, délégué du Ministre de la Guerre, M. Lépine, Préfet de police. En face de moi, le commandant Brisset, commissaire du Gouvernement et le greffier Valecalle.

Les premiers incidents, la bataille que Demange

542
FACULTAD DE INGENIERIA

livra pour obtenir du Conseil la publicité des débats, les violentes interruptions du Président du Conseil de guerre, l'évacuation de la salle, tout cela ne détourna pas mon esprit du but vers lequel il était tendu. J'avais hâte d'être face à face avec mes accusateurs. J'avais hâte de détruire les misérables arguments d'une infâme accusation, de défendre mon honneur.

J'entendis la déposition erronée et haineuse du commandant du Paty de Clam, la déposition mensongère du commandant Henry, au sujet de la conversation que nous échangeâmes dans le trajet du Ministère de la Guerre à la prison du Cherche-Midi, le jour de mon arrestation. Je les réfutai l'une et l'autre, énergiquement, avec calme. Mais quand ce dernier revint une seconde fois à la barre, lorsqu'il dit tenir d'une personne honorable qu'un officier du 2e bureau trahissait, je me levai indigné et je demandai avec violence la comparution de la personne dont il invoquait les propos. Alors, avec une attitude théâtrale, et en se frappant la poitrine, il ajouta : « Quand un officier a un secret dans sa tête, il ne le confie pas même à son képi. » Puis se tournant vers moi : « Et le traître, le voilà ! » Malgré mes violentes protestations, je ne pus obtenir que ces paroles fussent éclair-

cies; je ne pus donc en montrer la fausseté.

J'entendis les rapports contradictoires des experts; deux déposèrent en ma faveur, deux déposèrent contre moi, tout en constatant de nombreuses dissemblances entre l'écriture du bordereau et la mienne. Je n'attachai aucune importance à la déposition de Bertillon, car elle me parut l'œuvre d'un fou.

Toutes les allégations accessoires furent réfutées dans ces audiences. Aucun mobile ne put être invoqué pour expliquer un crime aussi abominable.

Dans la quatrième et dernière audience, le commissaire du Gouvernement abandonna tous les griefs accessoires pour ne retenir comme pièce à charge que le bordereau ; il s'empara de cette pièce et la brandit en s'écriant :

« Il ne reste plus que le bordereau, mais cela suffit. Que les juges prennent leurs loupes. »

Me Demange, dans son éloquente plaidoirie, réfuta les rapports des experts, en démontra toutes les contradictions et termina en demandant comment on avait pu échafauder une pareille accusation sans produire aucun mobile.

L'acquittement me parut certain.

Je fus condamné.

J'appris, quatre ans et demi plus tard, que la

bonne foi des juges avait été surprise autant par la déposition d'Henry que par la communication en chambre du Conseil de pièces secrètes et inconnues de la défense, pièces dont les unes m'étaient inapplicables, les autres fausses.

La communication en chambre du Conseil de ces pièces fut ordonnée par le général Mercier.

IV

Mon désespoir fut immense; la nuit qui suivit ma condamnation fut une des plus tragiques de ma tragique existence. Je roulais dans ma tête les projets les plus extravagants; j'étais las de tant d'atrocités, révolté de tant d'iniquités. Mais le souvenir de ma femme, de mes enfants m'empêcha de prendre une décision suprême et je me résolus à attendre.

Le lendemain, j'écrivis la lettre suivante :

23 décembre 1894.

Ma chérie,

Je souffre beaucoup, mais je te plains encore plus que moi. Je sais combien tu m'aimes; ton cœur doit